
NOTES HISTORIQUES

SUR

LA GRANDE KABYLIE DE 1838 A 1851

(Suite. — Voir les nos 244 à 249)

CHAPITRE X

Situation de la Kabylie après le départ d'Abd-el-Kader. — Ben-Salem se fixe dans les Beni-bou-Addou. — Colonne du colonel Mollière, avril, mai, juin 1846. — Fondation d'Aumale qui devient chef-lieu de cercle. — Coup de main de Ben-Salem. — Le colonel de Lamirault se rend avec une colonne à Aumale pour les travaux d'installation. — Dispositions pacifiques dans le Sébaou ; Bel-Kassem-ou-Kassi rebâtit sa maison à Tamda. — En janvier 1847, Si-Chérif ben-Salem est autorisé à aller visiter son père aux Beni-bou-Addou. — Pourparlers de soumission de l'ex-Khalifa Ben-Salem. — Il fait sa soumission à Aumale le 27 février 1847. — Organisation du bach-aghalik du Sébaou en faveur de Bel-Kassem-ou-Kassi et du bach-aghalik de l'Oued-Sahel en faveur d'Aomar-ben-Salem. — Situation de la ville et du cercle de Dellys. — Expédition de l'Oued-Sahel en mai 1847. — Le duc d'Aumale gouverneur de l'Algérie, le 11 septembre 1847. — Départ de Ben-Salem et de quelques-uns de ses partisans. — Création du caïdat de Bouïra. — Création d'une direction divisionnaire des affaires arabes à Alger. — Naufrage près d'Azeffoun de l'*Élisabeth-Hortense*. — Bel-Kassem-ou-Kassi ramène les naufragés et leur fait restituer les marchandises pillées. — Reddition d'Abd-el-Kader le 22 septembre 1847 et de son khalifa Si-Ahmed-ben-Amar. — Assassinat du capitaine Castex.

La nouvelle des échecs successifs de l'émir avait ramené une sécurité générale dans le bassin du Sébaou ;

les Ameraoua, les Beni-Tour, les Taourga et les Isser, qui avaient dû quitter leur territoire, avaient repris possession de leurs villages.

La soumission des Flissat-oum-el-Lil et des Maatka étant devenue plus sérieuse, Ben-Salem ne put pas continuer à habiter dans la forêt de Bou-Mahni et il alla se réfugier dans les Beni-bou-Addou, au village des Aït-Djima. Bel-Kassem-ou-Kassi retourna à Tamda et il prit auprès de lui 80 cavaliers blessés, malades, démontés ou mal montés qu'Abd-el-Kader n'avait pu emmener avec lui dans sa fuite précipitée; les tribus leur fournissaient, avec plus ou moins de régularité, des vivres pour eux et de l'orge pour leurs chevaux. Mohamed-bou-Chareub avait acheté des propriétés à Djemaâ-Sahridj et il s'installa dans ce village.

Ben-Salem cherchait encore à faire croire au retour prochain d'Abd-el-Kader, mais personne ne s'y laissait plus prendre; le vent était à la paix et Bel-Kassem-ou-Kassi laissait entrevoir son intention de se soumettre.

Le 31 mars, le gouverneur général reçut à Alger la visite d'une vingtaine de chefs des Beni-Djennad, Beni-Ouaguennoun et Flissat-el-Behar, qui étaient allés lui porter de nouvelles assurances de soumission; le maréchal leur fit un très bon accueil et leur fit remettre des cadeaux au bureau arabe.

Au mois d'avril 1846, le colonel Mollière, du 13^e léger, fut chargé d'opérer dans l'est de la province de Titery, conjointement avec le duc d'Aumale, pour obtenir la soumission de quelques tribus encore récalcitrantes et pour faire rentrer les contributions de guerre qui avaient été imposées précédemment. Il avait sous ses ordres un bataillon du 3^e léger, deux du 13^e léger formant un effectif de 1,540 hommes, 41 chevaux et 182 mulets. Cette colonne n'eut pas de combats à livrer et nous nous contenterons de donner l'itinéraire qu'elle a suivi. Quant à la colonne du duc d'Aumale, elle avait à opérer en dehors de la Kabylie et nous n'en parlerons pas.

Parti d'Alger le 24 avril, le colonel Mollière fit étape à Douéra et il était le 25 à Blida, le 26 au pied du Nador et le 27 à Médéa, où il reçut du duc d'Aumale l'ordre de se rendre à Sour-el-Djouab. Après avoir fait séjour le 28 à Médéa, la colonne campa le 29 à Berrouagua, le 30 à Souagui sur l'Oued-Melah et elle arriva le 1^{er} mai au point assigné, où elle reçut un convoi de ravitaillement envoyé par le khalifa Ben-Mahi-ed-Din. La colonne séjourna à Sour-el-Djouab jusqu'au 5 mai, où elle alla camper à Kaf-el-R'orab; elle était le 7 à l'Oued-Oulad-Ferah et le 8 à l'Oued-Bou-Diffel à 2 kilomètres de Sour-el-R'ozlane, point où on allait bientôt jeter les fondements d'un poste-magasin dont la création avait été décidée en principe. Le même jour le colonel Mollière fit une razzia de 350 moutons et chèvres et de quelques bœufs et tentes sur les premières pentes de l'Ouennour'a; un caïd y fut tué. Le 10, la colonne était à l'Oued-Feham, le 11 à l'Oued-Zéroua, le 13 à El-Betoum, où elle s'arrêta les 14 et 15 et fut rejointe par le khalifa Ben-Mahi-ed-Din. Le 16 le bivouac fut porté à Sour-el-Djouab, où le duc d'Aumale prit le commandement de la colonne le 18.

La colonne se rendit de nouveau à Sour-el-R'ozlan et, le 27 mai, le duc d'Aumale y posa la première pierre du poste-magasin; les travaux de construction commencèrent immédiatement sous la protection des troupes dont le colonel Mollière reprit le commandement le 30 mai. Le 9 juin, les Beni-Yala se présentaient au camp pour faire leur soumission; elle fut apportée par Ahmed-ben-Hamdach, Sliman-ben-Ali et Ben-Gouanoun. Le 10 juin la colonne se mit de nouveau en mouvement: elle arriva à Bouïra le 11, y séjourna le 12 et le 13 et, le 15, elle était de retour à Sour-el-R'ozlane, où elle resta jusqu'au 25 juin pour la continuation des travaux. Elle fit encore une autre pointe sur Bouïra et rentra le 28 juin à son camp de Sour-el-R'ozlane, qui venait de recevoir un nom officiel. Le ministre de la guerre avait en effet décidé, à la date du 19 juin, que le poste-magasin s'ap-

pelleraient Aumale « en commémoration de ce que S. A. R. Mgr le duc d'Aumale en a posé la première pierre ». La continuation des travaux ayant été ajournée jusqu'après les chaleurs, la colonne Mollière reprit la route de Médéa le 30 juin et elle arrivait dans cette ville le 4 juillet. Le colonel avait emmené avec lui Mohamed-ben-Kouider des Adaoura, dont nous avons plusieurs fois parlé ; c'était un homme très influent qui avait été longtemps le principal appui d'Abd-el-Kader dans la région du Dira et avait été un des principaux instigateurs des prises d'armes de 1845 et 1846. Ayant fait sa soumission, on l'avait nommé caïd du Ksenna ; Ahmed-ben-Hamdach avait été nommé caïd des Beni-Yala et avait été également conduit au commandant de la subdivision.

Par ordonnance royale du 21 août 1846, Aumale était érigé en cercle relevant de la subdivision de Médéa ; le colonel de Lamirault, commandant le régiment de zouaves, fut nommé commandant supérieur du cercle.

Organisation du cercle d'Aumale

Si-Ahmed-Ould-el-Bey-bou-Mezrag, agha de 2^e classe.
Lekehal-ben-el-Oucif, son khalifa.

Grand caïdat du Dira supérieur, caïd des caïds Ben-Yahia-ben-Aïssa.

Oulad-Debab, caïd Ali-ben-Taleb.

Oulad-Otman, caïd Bou-Seboua.

Djouab, caïd Zitouni.

Oulad-Meriem, caïd Mohamed-ben-Messaoud.

Oulad-Férah, caïd Sliman-ben-Amara.

Oulad-Dris, caïd Ben-Ali.

Oulad-bou-Arif, caïd Bel-Kassem-ben-Aïssa.

Oulad-Barka, caïd Bouzid-ben-Ali.

Grand caïdat du Dira inférieur, caïd des caïds Yahia-ben-Abdi.

Oulad-Abd-Allah, caïd Yahia-ben-Abdi.

Oulad-Selama, caïd Mohamed-ben-Selami.

Oulad-Si-Ameur, caïd Si-El-Gueffaf.

Oulad-Si-ben-Daoud, caïd El-Bikra.

Oulad-Sidi-Aïssa, caïd Si-Mohamed-ben-Messaoud.

Grand caïdat des Adaoura, caïd des caïds Abd-el-Kader-ben-Mohamed.

Adaoura { Oulad-Saïdan, caïd Mustafa-ben-Nadji.
 { Infa, caïd Lakhedar-ben-Ahmed.

Oulad-Si-Moussa, caïd El-Aïdi.

Grand caïdat du Ksenna, caïd des caïds Mohamed-ben-Kouider.

Oulad-Salem, caïd El-Medani.

Beni-Ameur, caïd Mohamed-ben-Taïeb.

Beni-Iddou, caïd Ameur-ben-Namir.

Oulad-Hamza, caïd Mohamed-ben-Saïd.

Beni-Yala, caïd Ahmed-ben-Koudach (1).

Grand caïdat des Oulad-Mokhtar-Cheraga, caïd des caïds Bel-Hadj-ben-Richida.

Oulad-Mokhtar-Cheraga et Oulad-Selima, caïd Guettar.

Mouïadat-Cheraga, caïd Si-Ben-Saada.

Sahari du Tell, caïd Atman-ben-Messaoud.

Sahari du Guebla, caïd El-Hadj-ben-Yahia.

Grand caïdat des Oulad-Dia, caïd des caïds Guettaf.

Oulad-Dia, caïd Guettaf.

Oulad-Mohanni, caïd El-Harran.

Ben-Salem n'avait pas renoncé à faire de l'agitation dans les tribus du nouveau cercle (2). A la fin du mois

(1) Le véritable nom est Ahmed-ben-Hamdach, cité plus haut.

(2) Des lettres trouvées dans un sentier près d'El-Henfra, le 5 septembre 1846, montrent qu'Abd-el-Kader songeait toujours à retourner en Kabylie; ces lettres étaient adressées au khalifa Ahmed-ben-Taïeb-ben-Salem-ben-Abd-Allah, à l'agha Bel-Kassem-ou-Kassi, à Si-Mohamed-el-Khodja-Bou-Chareub, à Si-El-Hadj-

d'août 1846, il avait formé, avec le concours du chérif Mouley-Mohamed-bou-Aaoud et du Mokrani El-Aïb, un rassemblement de tous les mécontents du Titery et des Aribes qui comptait une centaine de chevaux, et il avait essayé d'exciter à la révolte le Ksenna et le Dira. Les gens du pays ayant refusé de le suivre, les agitateurs durent se retirer, ce qu'ils firent en emmenant 56 chameaux de la fraction des Beni-Ahmed des Aribes. Dans la poursuite qu'ils leur donnèrent, les nôtres ont perdu 4 hommes; l'ennemi avait eu un tué et un prisonnier.

Le 4 octobre, accompagné d'une vingtaine de cavaliers, Ben-Salem tombait à l'improviste sur quelques tentes des Aribes du Hamza et leur enlevait une vingtaine de bœufs et quelques moutons qu'il emmenait aux Beni-bou-Addou. C'est la dernière fois qu'on le vit paraître dans le Hamza.

Le khalifa Ben-Mahi-ed-Din prit, peu après, une revanche de cette razzia; une bande de maraudeurs tomba dans une embuscade qu'il avait fait tendre : 4 d'entre eux furent tués et on leur enleva 2 mulets.

Le 8 octobre 1846, une colonne composée de 1 bataillon de zouaves, 1 bataillon du 13^e léger, du 3^e bataillon de chasseurs d'Orléans, avec des détachements d'artillerie, du génie et du train, formant un effectif de 45 officiers, 1,815 hommes, 80 chevaux et 23 mulets, partait de Blida, sous les ordres du colonel de Lamirault, et elle arrivait à Aumale le 15. Le colonel de Lamirault prit le commandement effectif du cercle, avec le capitaine Ducrot pour chef du bureau arabe, et il fit commencer immé-

Mohamed, khalifa du chikh Ben-Abd-er-Rahman, et à d'autres personnages; plusieurs portaient la date de chaban 1262 (premiers jours d'août 1846). L'Émir y expliquait les motifs qui l'avaient empêché de retourner en Kabylie; mais il y annonçait son prochain retour. Il y était fait allusion au massacre des prisonniers français à la Deïra, massacre qui avait eu lieu dans la nuit du 27 au 28 avril.

Revue africaine, 48^e année. N^{os} 252-253 (1^{er} et 2^e trimestres 1903) 7



diatement les travaux de toute nature pour l'installation permanente des troupes de garnison.

En même temps, 4 bataillons, sous les ordres du colonel Blangini, étaient employés à l'ouverture d'une route muletière, par Sakamodi, destinée à assurer les communications entre Alger et le nouveau poste d'Aumale.

Dans la vallée du Sebaou, les indigènes montraient toujours des dispositions pacifiques; profitant de la tranquillité qui avait régné après le départ d'Abd-el-Kader, ils avaient étendu leurs labours en plaine, et Bel-Kassem-ou-Kassi et Ben-Salem avaient été les premiers à donner l'exemple. La récolte s'annonçait comme devant être très belle, et tout le monde désirait vivement voir le calme se maintenir au moins jusqu'à son enlèvement. Les Kabyles commençaient d'ailleurs à comprendre qu'il ne leur était plus possible de continuer la lutte contre nous; plus familiarisés avec nous, ils avaient pu voir qu'il n'y avait rien de commun entre notre manière d'agir et celle de leurs anciens dominateurs, les Turcs, que les Français n'étaient inspirés que par des sentiments de loyauté et de justice et ne demandaient qu'à les voir prospérer. Aussi un sentiment général d'apaisement avait-il succédé à la fièvre guerrière qui les avait, jusque-là, entraînés.

Bel-Kassem-ou-Kassi avait, à l'époque où nous sommes arrivés, des démêlés avec les Beni-Raten à cause des exactions que se permettaient certains membres de sa famille; son frère Mohamed faillit même être tué par un Kabyle qu'il voulait dépouiller de sa propriété; aussi se sentait-il mal à l'aise dans sa maison de Rabta, située entre les Beni-Fraoucen et les Beni-Raten, et désirait-il s'établir dans la plaine. Il fit des démarches auprès de l'agha de Taourga Lemdani dans ce sens, et il eut même une entrevue avec lui à Makouda vers le milieu du mois d'août. Il lui demanda s'il serait inquiet par les Français dans le cas où il relèverait sa maison de Tamda; il se

faisait fort, si on l'autorisait à la rebâtir, d'empêcher tout acte d'hostilité à l'égard de nos tribus soumises et de reconstituer en plaine les zmoul des Ameraoua-Fouaga. Cet arrangement fut accepté.

Cela n'empêcha pas Bel-Kassem de continuer à prélever, au nom du sultan Abd-el-Kader, un impôt sur les récoltes des Beni-Ouaguennoun et d'agir en maître dans une partie de la tribu. Quelques chefs investis par nous, qui avaient jugé prudent de se cacher, ont été amenés devant lui, et il s'est contenté de les réprimander et de les menacer d'un châtement s'ils osaient, à l'avenir, faire usage de l'autorité qu'ils avaient reçue de nous.

A la fin du mois d'août, Ben-Salem arriva dans la vallée des Ameraoua, suivi d'une quarantaine de fantassins et de quelques cavaliers, pour visiter le dépôt des cavaliers d'Abd-el-Kader qui n'avaient pas pu le suivre et que celui-ci avait confié à ses soins. Ces gens, d'abord établis à Tamda, avaient été transférés au pied des Azazga. Ils manquaient souvent de tout, les Kabyles faisant la sourde oreille lorsqu'on leur demandait quelque chose pour eux ; ils étaient obligés de vendre leurs chevaux pour s'acheter des vêtements et des vivres, et beaucoup avaient déserté ; de 80 qu'ils étaient dans le principe, il n'en restait plus qu'une vingtaine, et ils seraient sans doute tous partis sans la surveillance que Bel-Kassem-ou-Kassi faisait exercer sur eux.

En quittant les Ameraoua, Ben-Salem alla visiter Djemaa-Sahridj et les Beni-Raten.

Dans le courant d'octobre, Bel-Kassem-ou-Kassi ayant terminé sa maison de Tamda, s'y installa. Il laissait déjà entrevoir son intention de nous demander l'aman. A ce même moment, un frère de Ben-Salem faisait sa soumission et obtenait de s'établir dans les Beni-Djad.

Du côté des Flissat-oum-el-Lil, l'autorité française avait eu toute l'année des ennuis à cause des querelles de l'agha Ben-Zamoum, excité par l'ancien caïd des Isser-ed-Djedian, Ahmed-ben-Mohamed-ben-Kanoun,

avec l'agha Allal, qui était poussé de son côté par le caïd des Isser, Saïd-ben-Guennan. Ces querelles avaient pour objet la possession des terres d'Aïn-Faci, et elles étaient si vives qu'à plusieurs reprises, les deux adversaires faillirent en venir aux mains.

Au mois de janvier 1847, Si-Chérif-ben-Salem, fils de l'ex-khalifa d'Abd-el-Kader qui, comme nous l'avons vu au chapitre II, s'était livré à nous au mois d'octobre 1843 et avait été envoyé en France pour y faire son éducation, avait été amené à Aumale. Il obtint l'autorisation d'aller voir son père aux Beni-bou-Addou, et son arrivée fut l'occasion de grandes fêtes qui durèrent quatre jours. Le jeune homme fit de grands efforts auprès de son père pour le décider à se rallier à nous, et il réussit à l'ébranler ; Ben-Salem fit appeler Bel-Kassem-ou-Kassi et Bou-Chareub pour se concerter avec eux. Il y eut ensuite des réunions de notables dans les tribus et partout le sentiment général fut qu'il y avait intérêt à se soumettre. Après une correspondance par lettres avec le commandant supérieur d'Aumale, Ben-Salem eut une entrevue, dans la première quinzaine de janvier, au Mehalat-Ramdan (près de Teniet-Djaboub), sur la crête du Djurdjura, avec le capitaine Ducrot, chef du bureau arabe, qui s'était fait accompagner par les principaux chefs indigènes du cercle. D'autres entrevues suivirent pour régler les conditions de la soumission. Pour montrer ses bonnes dispositions, Ben-Salem fit mettre en liberté Ould-ben-Hamani, chef des Oulad-en-Nahr, dont nous avons déjà parlé, que l'Émir Abd-el-Kader avait confié à sa garde comme prisonnier.

Enfin Ben-Salem se décida à se présenter à Aumale, le 27 février 1847, accompagné de son frère Aomar et d'un grand nombre de notables kabyles ; le maréchal Bugeaud était arrivé dans cette place le 25 février pour passer l'inspection des travaux, et c'est entre ses mains que l'ex-khalifa fit sa soumission, le 28 février. Bel-Kassem ou-Kassi aurait dû l'accompagner, et il s'était mis en route

dans ce but ; mais, ayant été pris d'une indisposition, il avait dû rétrograder sur Tamda et il avait donné pleins pouvoirs à son beau-fils, Si-Amar-ou-Hamitouch, pour le représenter.

Voici la lettre que le Maréchal écrivit à ce sujet au commandant Périgot, commandant supérieur de Dellys :

« Aumale, le 1^{er} mars 1847.

» Commandant,

» Je m'empresse de vous faire connaître que l'ex-khalifa Ben-Salem est venu hier me faire sa soumission à Aumale, avec la plupart des grands chefs du pays, tels que Bou-Chareub, Si-Abd-er-Rahman-el-Dellisi, Si-Amar-oulid-ou-Kassi et un grand nombre d'autres personnages. Si-Bel-Kassem-ou-Kassi devait aussi venir, mais, au moment de rejoindre Ben-Salem, il a été saisi par une maladie assez grave et a dû se faire remplacer par son frère, Si-Amar (1).

» Je me suis occupé sans délai de pourvoir à l'organisation de l'ancien gouvernement de Ben-Salem et j'ai constitué deux grands bach-aghaliks, l'un au nord, l'autre au sud du grand pic du Djurdjura. Ben-Salem m'ayant manifesté le désir de ne point accepter pour lui-même, quant à présent, le pouvoir, j'ai donné à son frère, Si-Aomar, le bach-aghalik du sud, qui ressortira du cercle d'Aumale ; Si-Aomar sera le titulaire de l'emploi, mais, par le fait, Ben-Salem sera l'âme de ce nouveau gouvernement.

« Quant au bach-aghalik que je me propose de donner à Bel-Kassem-ou-Kassi, c'est aussi par les soins de Ben-Salem qu'il sera organisé. Si-Amar-oulid-ou-Kassi, qui représentait son frère auprès de moi, a entendu de ma bouche les paroles que j'ai prononcées au sujet du gouvernement à constituer à son frère ; Ben-Salem et lui m'ont affirmé qu'ils agissaient en son nom et que tout s'arrangerait pour le mieux. Ils partent demain pour retourner dans le Djurdjura et là, ils s'entendront avec Bel-Kassem pour la réunion de tous les chefs kabyles qui viendront recevoir l'investiture à Alger.

(1) Si-Amar-ou-Hamitouch était le fils d'Ahmed-Hamitouch, oncle de Bel-Kassem-ou-Kassi ; ce dernier avait épousé la veuve de cet oncle et il avait élevé son enfant, Si-Amar, qui n'avait alors qu'un an ou deux ; il s'était attaché à lui et le considérait comme son propre fils.

» J'ai dit à Ben-Salem et à Si Amar-Oulid-ou-Kassi, qu'en formant un aghalik pour Bel-Kassem, j'entendais que nos aghas des Ameraoua et de Taourga continuassent leurs fonctions sous ses ordres, et cela n'a donné lieu à aucune objection. Le gouvernement de Bel-Kassem-ou-Kassi comprendra toutes les tribus de la plaine et de la montagne, du bassin du Sébaou jusqu'aux Isser et au Flissat-oum-el-Lil, qui continueront d'être administrés comme auparavant. Le bach-aghalik de Bel-Kassem-ou-Kassi ressortira au cercle de Dellys.

» Quant à Si Abd-er-Rahman-el-Delissi, l'ancien caïd de Dellys et le conseiller intime de Ben-Salem, je lui ai promis de lui faire du bien et de lui faire rendre celles de ses propriétés que le domaine n'avait pas encore prises pour ses besoins. Nous avons un grand intérêt à bien recevoir ce personnage qui exerce une grande influence sur l'esprit de Ben-Salem.

» Son intention, m'a-t-il dit, est d'aller à la Mecque avec son Seigneur (Ben-Salem). Nous ne chercherons pas à le retenir ; mais, en attendant qu'il effectue son voyage, nous devons nous montrer très bienveillants à son égard.

» Vous connaissez sa situation quant à ses propriétés ; vous écouterez ses propositions et vous me ferez un rapport sur ce sujet ; je chercherai à le satisfaire sans nuire à nos intérêts. Assurez-lui la protection entière de la part des autorités arabes de votre cercle.

» Ben-Salem a l'intention de marier son fils, Si-Cherif, avec la nièce de Si-Abd-er-Rahman, de Dellys ; il m'a prié de vous informer de cette circonstance afin que vous ne mettiez pas d'opposition à la consécration de cette union.

» Cette lettre vous sera remise par Si Abd-er-Rahman lui-même, qui doit se rendre sous peu à Dellys.

» Recevez, Commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : M^r D. D'ISLY ».

L'ordonnance royale du 8 avril 1847 constituait le bach-aghalik de l'Oued-Sahel de la manière suivante :

Aomar-ben-Salem, bach-aha.

Aghalik des Beni-Djad, agha Si Allal-ben-Merikhi.

Tribus : Metennan, Oulad-Brahim, Oulad-Selim, Senhadjà, Cheurfa-el-Hareg, Beni-bel-Hassen, Zouatna.

Grand caïdat de l'Ouennour'a-R'eraba, caïd des caïds Mohamed-ben-Kouïder.

Tribus : Oulad-Salem (caïd El-Medani), Ksenna (Beni-Amar, Beni-Iddou) (caïd Kouïder-bel-Abbès) ; Ahl-Hamza (caïd Mohamed-ben-Rocïd.

Sous le commandement direct de Si A omar-ben-Salem.

Tribus : Harchaoua, Beni-Maned, Oulad-el-Aziz, Guechtoula, Beni-Meddour, Merkalla, Beni-Yala, Ahl-el-Ksar, Sebka, Beni-Mançour, Beni-Aïssi, Mecheddala, Beni-Ouakour, Beni-Kani, Cheurfa.

On remarquera que les Guechtoula se trouvaient enlevés à l'agha Ben-Zamoum, qui n'y avait d'ailleurs jamais exercé sérieusement son autorité. Cette modification ne répondait pas à un besoin des populations ; les intérêts des Kabyles du versant nord du Djurdjura les poussaient, non vers Aumale, mais vers Alger. C'est par là que se dirigeait leur commerce, c'est de ce côté que les Kabyles qui cherchaient du travail trouvaient le plus facilement à s'employer. Le rattachement des Guechtoula au bachaghalik de l'Oued-Sahel avait été fait uniquement pour donner satisfaction à la famille de Ben-Salem, qui avait vécu plusieurs années aux Beni-Smaïl et aux Beni-bou-Addou et qui s'y était créé une influence.

Le 5 mars, les chefs les plus importants des Beni-Khalifa, Betrouna et Beni-Zmenzer se rendirent à Dellys pour affirmer leur soumission ; ils faisaient partie, depuis 1844, du commandement de l'agha Allal ; mais, jusque là, ils s'étaient toujours tenus à l'écart.

Cependant, Bel-Kassem-ou-Kassi avait beaucoup de peine à déterminer les chefs des tribus kabyles à le suivre à Alger ; dans une réunion de notables qui avait eu lieu à Tamda au commencement d'avril, les Beni-Raten et les Beni-Fraoucen avaient même nettement refusé leur consentement ; ils finirent pourtant par se décider à la démarche qui leur était demandée.

Bel-Kassem-ou-Kassi se rendit à Alger accompagné

des personnages les plus marquants de la Kabylie, et il y arriva le 10 avril 1847. Il s'y rencontra avec Ben-Salem et avec Si Abd-er-Rahman-Dellissi, arrivés l'avant-veille et qui avaient été amenés par le colonel de Lamirault, commandant supérieur d'Aumale et par le capitaine Ducrot, chef du bureau arabe. Les nouveaux soumis reçurent le plus honorable accueil, des cavaliers et la musique militaire furent envoyés au devant d'eux et on les installa dans une maison du domaine préparée pour les recevoir. Tous ces chefs furent vus dans les salons du gouverneur, on les promena en ville et dans les environs, et rien ne fut négligé de ce qui pouvait mettre en relief la puissance et l'hospitalité française (1).

Bel-Kassem-ou-Kassi et les principaux chefs qui l'avaient accompagné se présentèrent, le 27 avril, au commandant supérieur de Dellys ; la vue de notre civilisation avait modifié leurs idées sur notre puissance. Le 29 avril, ils repartaient pour Tamda.

Si Abd-er-Rahman-ben-Salem Dellisi avait été également saluer le commandant Périgot qui l'avait reçu avec de grands égards et l'avait autorisé sur sa demande à s'installer à El-Assouaf auprès de Si El-Mahfoud-ben-Salem, proche parent de l'ex khalifa, mokaddem de Si Abd-er-Rahman-bou-Goberine.

« Les grands commandements de l'Oued Sahel et du Sebaou (2) se sont obligés à payer un tribut annuel à la France, à ne recevoir aucun de nos ennemis, à maintenir la liberté du commerce et la sécurité des routes pour les voyageurs, à protéger tout européen que les circonstances amèneraient dans leur pays.

« Tant que ces conditions seront observées, nous ne devons point occuper leur territoire ni le parcourir avec nos colonnes.

Nous n'avons pas à intervenir dans l'administration

(1) *La Grande Kabylie* du général Daumas, p. 370.

(2) Extrait du *Moniteur* du 30 avril 1847, dont les articles politiques étaient rédigés par le bureau central des affaires arabes.

intérieure des tribus et nous ne leur nommons *ni caïds, ni chikhs, ni cadis* (1).

« Si notre autorité est moins étendue, si elle ne s'exerce pas journellement dans tous ses détails, en revanche, beaucoup de petites difficultés disparaissent et nos obligations sont moins grandes. »

Le commandement de Bel-Kassem-ou-Kassi comprenait les aghaliks, des Ameraoua-Tahta et des Taourga, et en outre, toutes les tribus à l'est de ces aghaliks, sur lesquelles il aurait assez d'influence pour établir son autorité : c'étaient les Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb, Beni-Yahia, Beni-Idjeur, Beni-Robri, Beni-Flik, Zerkhfaoua, Beni-Djennad. Tout cela n'était pas bien défini, le pays ne nous était pas encore connu et il était difficile d'assigner des limites précises.

Dans sa lettre du 1^{er} mars, que nous avons vue plus haut, le maréchal avait décidé que le bach-aghalik ressortirait au cercle de Dellys ; puis, le 15 avril suivant, il modifiait cette décision en prescrivant que le contrôle de Dellys ne porterait pas sur les tribus dont le commandement indépendant avait été donné à Bel-Kassem-ou-Kassi et, le 11 août, le général Bedeau, gouverneur général par intérim expliquait qu'il ne devait rester annexé au cercle de Dellys que la banlieue, les Beni-Tour, les Beni-Slyim, Sebaou-el-Kedim, Taourga (comprenant les villages des Beni-Attar, Bou-Habachou, El-Redaïr, Dar-Beïda, Tazrout, Oued-Helal, Barlia, Azib-bou-Hattab, Oulad-Ouaret, Kettous, Bordj-Sebaou) et, dans l'aghalik d'Allal-ben-Sriër, les zmoûl d'Aïn-Faci, Kaf-el-Aogab, Dra-ben-Khedda, El-Itama, Sidi-Namen, Oulad-bou-Khalifa, Tizi-Ouzou, Abid-Chemlal, Timizar Lor'bar, Sikh-ou-Meddour, Tala-Atman, Tazazerait. Toutes les autres tribus attribuées par l'ordonnance

(1) Ceci n'a été appliqué que dans le commandement de Bel-Kassem-ou-Kassi où nous ne nommions pas de chefs indigènes. Nous ne nous sommes départis de cette manière de faire qu'après l'expédition du général Randon de 1854.

royale du 11 juin 1844 aux aghas de Taourga et des Ameraoua, devaient être regardées comme faisant partie du commandement indépendant de Bel-Kassem-ou-Kassi, et ce chef indigène n'était soumis pour elles à d'autre contrôle que celui du Gouverneur général, exercé par l'intermédiaire de la direction centrale des affaires arabes. Ainsi quand le bach-acha donnait par exemple, à l'acha Lemdani un ordre concernant le territoire de Taourga, le commandant supérieur de Dellys avait un contrôle à exercer ; tandis que s'il lui donnait un ordre concernant les Beni-Ouaguennoun ou les Flissat-el-Behar, cet officier supérieur n'avait rien à y voir. Tout cela était bien compliqué et devait donner lieu à de nombreux tiraillements.

Bel-Kassem-ou-Kassi s'était engagé à verser une lezma annuelle de 30.000 francs, dont il répartissait à son gré la charge entre les tribus de son commandement. Il lui était alloué un traitement de 6.000 francs par an.

Nous croyons intéressant de reproduire une note du *Moniteur* du 20 juin 1847 qui donne la situation de la ville de Dellys à cette époque.

« Lorsque nous sommes arrivés à Dellys, nous y avons trouvé une population indigène de 1,100 habitants. A la fin de la campagne d'été, les principaux points de défense étaient mis hors d'atteinte par des blockhaus entourés de redoutes en maçonnerie ; l'hôpital, installé dans la grande mosquée, était complété en accessoires, les officiers de troupe trouvaient d'excellentes baraques étagées parallèlement au rivage. La population civile, d'abord concentrée au quartier de la marine, commençait à envahir les plateaux qui dominant. Les magasins de vivres, de campement, des munitions de guerre, bureau arabe, trésor, douane, direction du port, entrepôts du génie, deux fours à chaux, deux briqueteries sont terminés pour le commencement de 1845.

« Vers la même époque le plan de la ville alloti donne

essor à la colonisation et, à la fin de 1845, il y a 400 habitants, 61 maisons ; la milice organisée a 200 hommes. A la fin de 1846, on a 73 maisons en maçonnerie, 14 en bois, d'une valeur de plus de 650.000 francs, l'enceinte est terminée aux trois cinquièmes ; grand réservoir d'eau de 60 hectolitres, fontaines, lavoir, route carrossable, hôpital presque achevé.

« Le commandant Périgot a profité de la solennité du 1^{er} mai pour inaugurer la mosquée construite en échange de celle qui sert d'hôpital, en y réunissant les chefs indigènes. »

Dans le courant du mois de mai 1847, le Maréchal Bugeaud fit une expédition combinée avec les troupes des divisions d'Alger et de Constantine pour soumettre les tribus de la vallée de l'Oued-Sahel (1) (cette rivière prend dans la partie inférieure de son cours le nom de Summam). Le Maréchal partit d'Alger, le 6 mai à la tête d'une colonne de 8.000 hommes, prit la nouvelle route d'Aumale, jusqu'un peu au-delà d'El-Betoum (Les Frênes) ; puis changeant de direction vers l'est, il campait le 12 à Bouïra.

Parti de Sétif le 14, avec plus de 7.000 hommes, le général Bedeau se dirigeait vers la vallée du Bou-Sellam.

Le 15 mai, le Maréchal Bugeaud campait à Sidi-Moussa au bord de l'Oued-Sahel, en face des Beni-Abbès et, la nuit suivante, les Kabyles attaquaient le camp. Le 16 mai la colonne marche sur les Beni-Abbès, enlève de vive force le village d'Azrou, que les indigènes croyaient inexpugnable, et les Beni-Abbès se soumettent. Cet exemple est suivi par les tribus, voisines : Beni-Aïdel, Illoula, Beni-Our'lis.

De son côté, le même jour, le général Bedeau campait en face des Reboula, où s'étaient réunis les contingents amenés par le chérif Mouley-Mohamed-bou-Aoud et

(1) Lire le récit de cette expédition dans la *Grande Kabylie* du général Daumas.

leur livrait combat ; le lendemain après un nouvel engagement, le général Bedeau obtenait la soumission de ces gens et des Beni-Ourtilan. Le 19 mai, les Beni-Hafif et les Guifsar mettaient aussi bas les armes.

Dès lors, les deux colonnes n'eurent plus à combattre, mais simplement à enregistrer les soumissions. Le 23 mai, les deux colonnes, ayant fait leur jonction, campèrent en face de Bougie.

Les Kabyles du Djurdjura avaient eu le bon esprit de s'abstenir d'aller combattre la colonne expéditionnaire.

Le 24 mai eut lieu l'investiture de plus de 60 chefs indigènes, et, le lendemain, laissant au général Gentil le soin de ramener sa colonne, le maréchal s'embarquait pour Alger. C'était sa dernière expédition en Algérie ; quelques mois après, le 11 septembre, le duc d'Aumale était nommé gouverneur général de l'Algérie, et il débarquait à Alger le 5 octobre. Tous les grands chefs indigènes, et, en particulier, Bel-Kassem-ou-Kassi et Aomar-ben-Salem, allèrent lui porter dans cette ville leurs souhaits de bienvenue.

Le général Changarnier avait été nommé au commandement de la division d'Alger le 27 septembre précédent.

Si-Ahmed-Taïeb-ben-Salem, l'ex-khalifa d'Abd-el-Kader, s'était embarqué à Alger, le 24 septembre, sur un vapeur qui devait s'arrêter à Dellys et y prendre différents membres de sa famille et certains personnages religieux comme Chikh-Mobarek, Si-el-Hadj-Abd-Allah, Chikh-el-Mahdi, qui l'accompagnaient à la Mecque. Au dire des Kabyles, l'ancien khalifa avait espéré, en faisant sa soumission, recevoir un vaste commandement ; celui qui lui avait été offert ne lui ayant pas paru suffisant, il avait pris le parti de s'expatrier.

Des difficultés régnaient toujours dans l'aghalik des Flissa et dans les Isser : le 27 juin, les habitants de Sebaou-el-Kedim, zmalâ dépendant de l'agha Allal, ont été obligés d'aller se mettre sous la protection des

cheiks de Bordj-Sebaou, Ali-Moussa et Ali-ou-Dachen, pour échapper à une razzia qui devait être opérée sur eux par les Flissa, à l'instigation de Ben-Zamoum. Peu après, ce chef indigène, ayant voulu sévir chez les Beni-Arif pour les punir de diverses exactions, a été reçu à coups de fusil et a été obligé de se retirer avec son goum à Bordj-Menaïel.

Au mois d'août, les Isser-Droeu se révoltèrent contre leur caïd Saïd-ben-Guennan auquel ils refusaient de payer l'achour, et les récalcitrants s'enfuirent chez les Flissat-oum-el-Lil. La présence de leur agha, El-Arbi-ben-Kahia, qui arriva avec un goum considérable, les fit rentrer dans le devoir. Mais, dans la nuit du 7 au 8 septembre, le caïd Saïd-ben-Guennan était assassiné dans sa maison, à Guenanna, par deux coups de feu tirés à bout portant.

Le caïdat des Isser fut alors scindé en deux : El-Hadj-Ahmed-ben-Abid fut nommé caïd des Isser-Droeu et des Isser-el-Ouïdan, et Bel-Abbès-ben-Sifi, caïd des Isser-el-Djedian et des Isser-Oulad-Smir.

Si-Aomar-ben-Salem, notre bach-agma de l'Oued-Sahel, était loin d'avoir la valeur de son frère Si-Ahmed-Taïeb ; d'un caractère léger, dissipateur, mou, aimant ses aises, il n'avait pas sur les tribus l'autorité et l'influence nécessaires pour obtenir l'obéissance et pour apaiser les rivalités entre les chefs subordonnés. On songea alors à reconstituer le caïdat de Bouïra, qui existait au temps des Turcs, pour le confier à Si-Bouزيد-ben-Salem, de la famille de l'ex-khalifa dont il était d'ailleurs le beau-frère. C'était un homme instruit, intelligent, plein de dignité, de droiture et de distinction, d'un caractère doux et conciliant, respecté de tous ; on le prenait souvent pour arbitre des différends qui se produisaient dans le pays. Son séjour dans les tribus du Djurdjura avec l'ex-khalifa Ben-Salem lui avait acquis sur elles un certain ascendant.

La création du caïdat de Bouïra fut approuvée, le

10 novembre 1847, par le ministre de la guerre Trézel dans les conditions suivantes :

» 1^o Le caïdat de Bouïra est rétabli : il comprendra les tribus du versant sud du Djurdjura depuis les Oulad-el-Aziz jusqu'aux Beni-Mellikeuch et les tribus du Ksenna dépendant de l'Oued-Sahel (1).

» 2^o Si-Bouزيد, cousin et beau-frère du bach-agma Si-Aomar-ben-Salem, est nommé caïd de Bouïra ; il habitera avec sa famille dans le bordj de Bouïra, auquel des réparations indispensables (2) seront faites par le génie militaire ; il aura à sa disposition un makhezen d'une centaine de cavaliers recrutés principalement chez les Oulad-Bellil ; ces cavaliers ne recevront pas de solde, ils seront indemnisés par un dégrèvement d'impôts et par la location de gré à gré, à des conditions

(1) On a omis de mentionner les Guechtoula.

(2) Le maréchal Valée avait déjà voulu occuper le bordj de Bouïra en 1839, mais une tempête affreuse menaça d'engloutir les troupes réunies à Kara-Moustafa et força d'ajourner cette entreprise. Des hommes et des mulets périrent dans cet affreux cataclysme, qui eût amené un désastre s'il eût éclaté après que la colonne, trainant avec elle des canons de siège, se fut engagée dans les défilés inextricables situés au delà de l'Oued-Khedra, ce Rubicon de l'Algérie (Campagnes de l'armée d'Afrique du duc d'Orléans).

Un rapport du 17 novembre 1847 indique en ces termes l'état du fort :

Il occupe un plateau de 150 m. de l'est à l'ouest et de 200 m. du nord au sud. Il est entouré, sur trois faces, de ravins profonds et sur la 4^e se trouve une dépression de terrain assez forte. Le fort ne découvre pas le fond des ravins, ce qui fait qu'il est abordable à petite distance. Sa surface extérieure est formée par un carré dont chaque côté a 40 m. et encore les rampes des plates-formes diminuent l'espace libre.

Ce bordj, construit avec une régularité assez remarquable, forme un fort étoilé présentant 8 saillants, dont 4 avec plates-formes et embrasures. Les autres saillants sont garnis de créneaux. Une citerne existe sur toute l'étendue de la cour intérieure ; elle est indispensable à l'existence du fort, l'accès de la rivière étant impossible en cas de blocus.

La muraille est haute de 10 m. Le fort était armé au temps des Turcs de 11 pièces de canon qui gisent maintenant sans affûts.

avantageuses, des terres du beylik situées aux environs du fort ;

» 3° Le bach-agalik de l'Oued-Sahel sera divisé en deux parties principales : l'aghalik des Beni-Djad sous les ordres d'Allal-el-Merikhi, et le caïdat de Bouïra commandé par Si-Bouزيد. Ces deux chefs relèveront du poste d'Aumale ;

» 4° Le bach-agma Si-Aomar conservera la jouissance de son titre et de son traitement ; il aura droit, comme les autres aghas, à la part déterminée par les règlements dans la collection des impôts et des amendes et aux redevances payées sur le marché de Bouïra ».

Le titre de bach-agma n'était plus qu'honorifique, Si Aomar n'avait plus de commandement effectif ; mais il convient de dire qu'il a rempli avec zèle les missions qui lui ont été confiées en diverses occasions.

Le duc d'Aumale donnait des ordres, le 7 décembre, pour faire commencer immédiatement les travaux de restauration, et le colonel de Lamirault arrivait à Bouïra le 15 décembre, avec un bataillon, pour présider à la mise en train de ces travaux. Le 18, il assistait à l'ouverture du marché du sebt de Bouïra dont la création venait d'être décidée, et il profita de cette occasion pour donner l'investiture avec plus de solennité aux nouveaux chefs indigènes.

Si Bouزيد avait pour caïd du makhezen Ben-Yahia-ben-Bouزيد, qui était en même temps caïd des Oulad-Bellil, tribu à laquelle il appartenait.

Par décision du 3 novembre 1847, une direction divisionnaire des affaires arabes avait été créée, comme dans les autres provinces, auprès du général commandant la division d'Alger. Le commandant Durrieu, chef du bureau arabe de Médéa, avait été nommé, à la même date, au nouvel emploi de directeur divisionnaire. Le pays Kabyle entre Dellys et Bougie, continuait à relever de la direction centrale.

Le 15 décembre le lieutenant-colonel Rivet, du 4^e chas-

seurs d'Afrique, était nommé directeur central des affaires arabes, en remplacement du colonel Daumas, dont la démission était acceptée.

Au mois de décembre, les Ammal avaient fait rébellion contre leur agha El-Arbi-ben-Kahia et lui avaient même tiré des coups de fusil ; le général Changarnier profita du relèvement de la garnison d'Aumale pour se porter sur leur territoire, le 16 décembre. La présence de nos troupes suffit pour ramener la tribu dans le devoir ; les Ammal firent leur soumission et payèrent l'amende qui leur fut infligée.

Des difficultés s'étant élevées entre le bach-agma Si Aomar-ben-Salem et l'agma Ben-Zamoum au sujet du commandement des fractions des Oulad-Sidi-Aïssa (sur la rive gauche de l'Isser, au sud des Zouatna), des Beni-Maned et des Harchaoua, le gouverneur général avait décidé, le 21 novembre, qu'elles relèveraient du bach-agonalik de l'Oued-Sahel.

Le 28 novembre, le chikh d'Azeffoun, tribu des Zerkhfaoua, nommé Saïd ou Braham, se présenta à Dellys, apportant la nouvelle du naufrage d'un navire qui avait fait côte, dans la journée du 18 novembre, près de l'embouchure de l'Oued-Sidi-Hand-ou-Youcef, un peu à l'est du petit port d'Azeffoun. Ce navire était le brick, goëlette *l'Elisabeth-Hortense*, qui venait de Marseille chargé de farines à destination de Philippeville. Le chargement avait été pillé par les Kabyles des Zerkhfaoua et l'équipage, composé de six personnes, avait été fait prisonnier et emmené à Azeffoun ; les gens de ce village demandaient 5,000 francs pour sa rançon.

Le commandant supérieur rendit immédiatement compte de ces faits à Alger. Le bach-agma Bel-Kassem-ou-Kassi reçut la mission de s'occuper de cette affaire, et la lettre ci-après, datée du 22 décembre, du lieutenant-colonel Rivet, va nous montrer de quelle façon ce chef indigène sut la remplir.

« Vous avez sans doute appris soit par les journaux d'Alger soit par des renseignements kabyles, la suite heureuse donnée, par Bel-Kassem-ou-Kassi, à l'affaire des naufragés des Zerkhfaoua...

» A peine eûtes-vous signalé au général Changarnier le naufrage d'un bâtiment sur la côte entre Dellys et Bougie, que j'écrivis à Bel-Kassem-ou-Kassi en lui faisant remettre ma lettre par Hamoud, l'interprète temporaire de ma direction ; je chargeai celui-ci d'activer les démarches de notre bach-agma.

» Au reçu de ma lettre, Bel-Kassem-ou-Kassi jura sur sa tête qu'il accomplirait ce que nous demandions de lui. Il écrivit immédiatement aux Zerkhfaoua en leur annonçant son arrivée prochaine au milieu d'eux et en les menaçant de toute la colère de la France si le moindre dommage était fait aux Français naufragés et à la cargaison du navire. Le lendemain, il se mit en route avec Hamoud accompagné seulement de deux de ses amis et arriya, après quatre jours de marche, sur le rivage où avait péri le navire. Je laisse parler Hamoud.

» De Tamda des Ameraoua, nous allâmes coucher le premier jour à Tifrit-Nait-el-Hadj. Les chefs de la tribu se réunirent à nous et nous arrivâmes le lendemain chez les Beni-Flik. Là, plusieurs chefs kabyles vinrent encore nous rejoindre et nous partîmes tous ensemble, ramassant sur notre route les chefs des diverses fractions dont nous traversions le territoire. Le troisième jour, nous reçûmes l'hospitalité des Oulad-Sidi-Yahia, où se compléta la réunion de tous les gens influents du pays. Le quatrième jour, nous atteignîmes les Zerkhfaoua et nous nous trouvâmes sur le théâtre des événements.

» Le premier soin du bach-agma fut d'appeler auprès de lui les djemaas des quatre villages dont les habitants avaient recueilli les naufragés, mais qui s'étaient déjà partagé la partie de la cargaison qui avait échappé au désastre.

» Bel-Kassem leur fit comprendre qu'il venait, par ordre de S. A. R. le gouverneur général, leur demander compte de leur conduite à l'égard des malheureux naufragés européens et, pour donner plus de force à ses paroles, il leur fit remarquer la présence de l'envoyé du directeur des affaires arabes d'Alger.

» — De quel droit, leur dit-il ensuite, avez-vous pillé un bâtiment français et fait prisonniers les marins qui le montaient ? » Les Kabyles furent tout interdits et répondirent qu'ils y avaient été autorisés par leur chikh Saïd-ou-Braham, qu'ils n'avaient pas été

Revue africaine, 48^e année, N^{os} 252-253 (1^{er} et 2^e trimestres 1904). 8

tous d'accord à ce sujet, que les uns voulaient le pillage immédiat, que les autres demandaient qu'on informât le bach-aghâ de la circonstance, qu'enfin c'était l'autorisation du chikh qui avait levé tous les scrupules et que le feu n'avait été mis au bâtiment que dans le but d'en arracher le dernier morceau de fer.

» Les Kabyles apprirent encore à Bel-Kassem que le chikh avait recueilli les naufragés dans sa maison et qu'il s'était rendu à Dellys pour prévenir, disait-il, l'autorité française.

» Ce n'était qu'une spéculation de la part du chikh, car nous apprîmes plus tard qu'il avait proposé au commandant supérieur de Dellys de négocier la mise en liberté des naufragés moyennant une rançon de 5,000 francs, prétendant qu'ils étaient prisonniers dans une autre tribu.

» Il nous restait à faire remettre les gens de l'équipage et les marchandises qui avaient été pillées. Bel-Kassem menaça les Zerkhfaoua de la colère de la France s'ils n'obéissaient aux ordres de S. A. R. Les différents chefs des autres tribus se joignirent franchement à lui et donnèrent tort à la fraction coupable des Zerkhfaoua.

» Se voyant ainsi abandonnés, ces Kabyles se résignèrent à une restitution complète. Six marins français nous furent rendus ; le capitaine du navire avait péri dans le sinistre, de l'aveu même de l'équipage, emporté par une vague au moment de l'échouage. Les marchandises en mauvais état et divisées en mille parts, nous furent également remises. Nous en fîmes le dépôt à des hommes de la tribu après en avoir donné l'inventaire, et nous nous remîmes en route avec les six marins. Bel-Kassem voulut lui-même se rendre à Alger pour rendre compte à S. A. R. du résultat de ses démarches. Nous arrivâmes en 7 jours à Alger, en marchant depuis le matin jusqu'au soir.

» Bel-Kassem a reçu un gracieux accueil de Son Altesse Royale.»

Bel-Khassem-ou-Kassi profita de sa présence à Alger pour soumettre à l'autorité supérieure diverses questions. Il revendiquait le commandement des Beni-Tour et des Beni-Slyim comme faisant partie de l'aghalik de Taourga ; mais cette prétention, qui n'était pas fondée, ne fut pas admise.

Il obtint de payer la lezma imposée aux tribus de son

commandement en deux termes de 15,000 francs payés tous les six mois ; pour l'année 1847, le Prince consentit à le dégrever d'une somme de 5,000 francs.

L'année 1847 s'est close par un événement qui devait avoir d'heureux résultats pour la pacification de l'Algérie : l'émir Abd-el Kader se livrait, le 22 décembre, au général de Lamoricière près du marabout de Sidi-Brahim, célèbre par la catastrophe du colonel Montagnac, et il était, peu après, embarqué pour la France.

Quelques jours après cette reddition, Si Ahmed-ben-Amar, des Oulad Sidi-Aïssa, ancien khalifa de l'émir dans l'Ouennour'a, faisait sa soumission à Médéa. Interné d'abord dans cette ville, il obtint peu après d'être placé dans la tribu des Oulad-Ferah, où il se trouvait plus rapproché de son pays.

Dans les premiers jours de janvier 1848, le bureau arabe d'Aumale saisissait 50 fusils de fabrication anglaise que l'ex-khalifa avait laissés dans le Dira à son départ.

Dans la nuit du 7 au 8 janvier 1848, une pluie d'une violence exceptionnelle tomba sur la Kabylie et y causa des désastres. Une grande misère régnait dans le pays par suite du manque complet de récoltes.

Dans la première quinzaine de février, la garnison d'Aumale fut péniblement impressionnée par l'assassinat d'un officier, le capitaine Castex, du 8^e de ligne, qui se rendait d'Alger à Aumale avec son bataillon et qui, à l'étape du pont de Ben-Hini, ayant voulu aller à la chasse en tenue bourgeoise du côté du Djemaa des Ammal, avait été assassiné par les gens de Gueurgour de cette tribu. Il avait eu la tête écrasée à coups de pierres. Dans l'enquête judiciaire qui fut faite, on constata que le caïd des Khachna, qui avait les Ammal sous ses ordres, n'avait pas montré l'activité et le bon vouloir désirables, et sa révocation fut prononcée (1)

(1) Il a été remplacé par Lekchal-bou-Noua, dont la nomination a été confirmée le 17 juin 1848.

après une incarcération de plusieurs mois. C'était un indigène avide qui s'était rendu coupable de beaucoup d'exactions et était détesté par les gens sous ses ordres.

CHAPITRE XI

Proclamation de la République le 24 février 1848. — Départ du duc d'Aumale ; il est remplacé par le général Cavaignac. — Soumission de Mouley-Mohamed-bou-Aoud, en mars 1848. — Naufrage d'une barque maltaise à Sidi-Khaled le 12 mars. — Installation de Si Bouzid à Bouïra. — Le 17 mai, le général Cavaignac est nommé ministre de la guerre ; il est remplacé par le général Changarnier. — Au mois de juin le siège de la division d'Alger est transporté à Bliida. — Le colonel de Lamirault, promu général, et nommé à Médéa, est remplacé à Aumale par le colonel Canrobert. — Le 22 juin le général Changarnier est relevé de son commandement et remplacé, par intérim, par le général Marey-Monge. — Au mois d'août, le caïd des Oulad-Bellil est assassiné traîtreusement par les Beni-Yala. — Mise en liberté de Mohamed-ben-Zitouni des Flissa ; les désordres recommencent. — Au mois de juin, razzia sur les partisans de Ben-Zamoum. — Mohamed-ben-Zitouni est interné aux Beni-Sliman et Ben-Zamoum retenu un mois à Alger. — De nombreuses plaintes sont portées contre l'agha, lequel est incarcéré à la kasba. — Réorganisation des Flissa ; Mohamed-ben-Zitouni nommé agha. — Coup de main sur les Abid d'Aïn-Zaouïa, le 12 septembre 1848. — Les Abids sont rendus à l'aghalik des Flissa. — Le général Charon est nommé gouverneur général le 9 septembre 1848. — En octobre 1848 un officier est envoyé au poste de Bouïra. — Le 11 novembre 1848, Aumale est érigé en subdivision et reste sous le commandement du colonel Canrobert. — Le 31 décembre 1848, le caïd de Bouïra reçoit le titre d'agha. — Suppression de la direction centrale des affaires arabes ; nouvelle organisation. — Les Beni-Ouaguennoun sont en partie insoumis. — Manière de servir de Belkasssem-ou-Kassi. — Il témoigne le désir de s'expatrier. — Démarche pour le retenir. — Assassinat du caïd des Oulad-Soltan. — Châtiment infligé aux

Beni-Silem en avril 1849. — Expédition du général Blangini dans les Guechtoula et les Flissa en mai 1849. — Soulèvement des Beni-Mimoun de Bougie en mai 1849. — Expédition du colonel Canrobert dans les Beni-Yala et les Beni-Mellikeuch en juillet 1849.

La proclamation de la République, le 24 février 1848 et le départ d'Alger du duc d'Aumale, qui eut lieu le 3 mars, avaient produit dans les tribus une vive émotion. Les bruits les plus absurdes étaient mis en avant : on disait que les Turcs, conduits par le sultan Abd-el-Medjid, par l'émir Abd-el-Kader et par Ben-Sa'lem étaient en marche pour envahir l'Algérie et en chasser les chrétiens ; que les Anglais se préparaient à effectuer un débarquement pour leur prêter leur concours. Ces mensonges grossiers ne laissaient pas que d'enflammer l'imagination si prompte des arabes. Il n'y eut pourtant que des mouvements sans importance dont la répression fut facile.

Le général Cavaignac avait été nommé gouverneur général et il arriva à Alger le 10 mars. Il avait été promu lieutenant-général.

Un évènement qui devait contribuer au raffermissement de la tranquillité dans le pays kabyle, se produisit au commencement de mars : Mouley-Mohamed-bou-Aoud fit sa soumission aux Français, comme l'avait fait l'année précédente (13 avril 1847), son ancien chef et émule Bou-Maza. Le 5 mars, Mouley-Mohamed arrivait aux Mecheddala, conduit par Hammou-Tahar-ou-Tajja, chikh des Beni-Abbès, ayant avec lui une trentaine de cavaliers et deux drapeaux ; le surlendemain, 7 mars, sans autre garantie qu'il aurait la vie sauve, il partit pour Aumale avec le caïd de Bouïra Si Bouzid-ben-Ahmed qui était allé le chercher avec un goum. Transféré à Alger sous bonne escorte, le jeune aventurier fut envoyé en France dans une forteresse.

Dans la journée du 12 mars, une barque maltaise de

Dellys, assaillie par un coup de vent, fut obligée de s'échouer à Sidi-Khaled, à l'est de Taksebt, dans les Flissat-el-Behar; les Kabyles donnèrent des vivres aux hommes de l'équipage et les reconduisirent à Dellys. Ce fait montre les progrès qu'avait déjà fait notre autorité sur les Kabyles, qui, comme d'ailleurs beaucoup de populations maritimes en pays plus civilisés, étaient habitués à regarder comme leur propriété légitime les épaves que la mer leur apportait.

Dans le courant du mois d'avril 1848, le général Cavaignac prescrivit la remise au caïd Si-Bouzid du fort de Bouïra, dont la restauration venait d'être terminée. Afin de lui donner les moyens d'exercer une police sévère, il lui donnait, en outre du makhezen des Oulad-Bellil, 50 askars qui devaient recevoir une solde de 15 francs par mois, et 10 khiala qui devaient recevoir 30 francs.

Afin de laisser plus de liberté d'action et en même temps de responsabilité au caïd, il interdit au commandement d'Aumale d'envoyer aucun officier français, à poste fixe, à Bouïra; on devait se contenter de faire visiter de temps à autre ce point important.

Par décision du gouvernement provisoire du 17 mai, le général Cavaignac fut nommé ministre de la guerre et il fut remplacé, comme gouverneur général, par le lieutenant-général Changarnier.

Au milieu de juin, le siège de la division d'Alger fut transporté provisoirement à Blida; le général emmena avec lui son état-major et la direction provinciale des affaires arabes. Les Khachna, Zouatna, Isser, Aribis de la Maison-Carrée, c'est-à-dire tout l'aghalik d'El-Arbi-ben-Kahia, devaient rester sous l'administration du bureau arabe d'Alger. Cette réorganisation ne fut sanctionnée que par arrêté du 11 novembre.

Le colonel de Lamirault, promu général de brigade par décret du 12 juin, fut nommé au commandement de la subdivision de Médéa; le commandement du cercle

d'Aumale fut donné, provisoirement, au colonel du 1^{er} zouaves, Certain-Canrobert.

Le 22 juin, le général Changarnier ayant été relevé de son commandement, l'intérim du gouvernement général, ainsi que celui de commandant de la division d'Alger, furent donnés au général Marey-Monge.

Du côté de Bougie, les Mezzaïa de la montagne s'étant mis en insurrection au mois de juin, en refusant l'impôt et en chassant leur caïd, quelques bataillons venus d'Alger par mer, sous les ordres du général Gentil, marchèrent contre eux, les battirent complètement dans les journées du 5 et du 6 juillet, en leur infligeant de grandes pertes, et les forcèrent à demander l'aman.

Dans la première quinzaine du mois d'août, le caïd des Oulad-Bellil et du makhezen de Bouïra, Ben-Yahia-ben-Bouزيد, attiré dans un guet-apens par les Beni-Yaïa, fut traîtreusement assassiné avec son fils, et les cavaliers qui les accompagnaient furent dépouillés. La question des Beni-Yala ayant été étudiée en détail dans un article intitulé *Soumission des Beni-Yala*, qui a paru dans la *Revue africaine* (année 1893, p. 22), nous ne nous étendrons pas sur ce sujet.

Nous avons vu, au chapitre V, que le khâlifa des Flissat-Oum-el-Lil, Mohamed-ben-Zitouni, avait été interné en France sur la plainte de l'agha Ben-Zamoum; après deux ans de détention, il fut mis en liberté sur la demande du même Ben-Zamoum et rentra dans sa tribu. En avril 1848, il fut l'instigateur de nouveaux désordres: les démêlés de l'agha Allal et de l'agha Ben-Zamoum à propos des terres d'Aïn-Faci recommencèrent; le bach-agha Bel-Kassem-ou-Kassi favorisait le sof de Ben-Zitouni, qui tenait naturellement pour l'agha Allal. L'autorité française décida que ce dernier quitterait Aïn-Faci et qu'il établirait sa zmalâ à Dra-ben-Khedda; cette mesure avait d'ailleurs l'avantage de donner plus de sécurité à la route d'Alger, très fréquentée par les caravanes kabyles.

Au commencement de juin, les Mkira et les Mzala, au nombre de 200, tombèrent sur les partisans de Ben-Zamoum, leur infligèrent une razzia et deux frères d'Ahmed-ben-Tafat, khalifa de l'agha, furent blessés dans cette affaire. Le colonel Rivet, directeur central des affaires arabes, se transporta au djemaa des Isser pour faire une enquête à laquelle assista Bel-Kassem-ou-Kassi ; les deux adversaires furent emmenés à Alger, et le général décida que Mohamed-ben-Zitouni serait interné aux Beni-Sliman, chez le khalifa Si-Mohamed-ben-Mahi-ed-Din, et que l'agha Ben-Zamoum serait consigné à Alger pendant un mois.

Le 17 juillet, ayant appris qu'une nouvelle descente était opérée dans son azib par les partisans de Ben-Zitouni, Ben Zamoum quitta précipitamment Alger pour aller secourir ses frères et il se porta dans la montagne, suivi des cavaliers de Menaïel et des Beni-Amran. Un combat dans lequel plusieurs de ses ennemis furent tués, mit fin aux hostilités ; l'intervention des marabouts, quelques jours après, rétablit le calme. Les Oulad-bou-Rouba conservèrent seuls une attitude menaçante.

Cependant, des plaintes incessantes étaient portées au gouverneur général par les gens des Flissat-oum-el-Lil contre l'agha Ben-Zamoum, qu'ils accusaient de toutes sortes d'exactions ; ils affirmaient même qu'il favorisait les voleurs et les recéleurs et qu'il recevait d'eux un tribut pour leur assurer l'impunité.

Il faut dire que les Flissat ont toujours eu, de tout temps, une exécration réputation ; ils étaient connus comme ayant parmi eux de nombreux malfaiteurs ne vivant que de vol et de recel. Leurs montagnes sont entourées de plaines fertiles dont les habitants possèdent de nombreux troupeaux ; les maraudeurs y trouvaient une proie facile, et leurs montagnes présentent des bois épais, des fourrés impénétrables obstrués de rochers où ils pouvaient aisément cacher les animaux emmenés. C'est alors que commençait le rôle des oukafs (rece-

leurs). Des affidés sondaient les intentions des victimes, et, si celles-ci acceptaient de payer une bechara (prix de rachat), on leur donnait rendez-vous sur un point désigné; puis, lorsqu'ils avaient payé la bechara, on les conduisait à l'endroit où étaient cachées leurs bêtes qu'elles emmenaient. Il était très difficile de surprendre les oukafs dans l'exercice de leur fructueuse industrie, car ceux-ci avaient une police bien organisée et, si les gens volés amenaient du monde avec eux, ils ne trouvaient personne au rendez-vous. On le savait si bien qu'on n'essayait même plus de tendre des pièges aux recéleurs.

Il y avait, à l'époque dont nous parlons, des sociétés de recéleurs qui avaient des relations suivies avec les voleurs de la plaine de la Mitidja et du Sahel d'Alger; les oukafs recevaient par des tiers les animaux ou les objets volés et ils ne les rendaient que moyennant une bonne béchara.

Lorsque les victimes n'acceptaient pas de payer et dénonçaient le vol à l'autorité, les recéleurs se débarrassaient du butin en l'envoyant vendre sur des marchés éloignés. Ils avaient des correspondants dans les tribus sur leur ligne d'écoulement, les animaux volés étaient emmenés de nuit, passaient de main en main et ils étaient vendus au loin avant qu'on eût le temps de se mettre sur leur piste.

Ben-Zamoum s'était-il fait réellement le complice des oukafs? Il serait bien difficile de l'affirmer, tant les Kabyles ont de facilité pour mentir quand l'esprit de sof est en jeu; la chose était peu probable. Quoi qu'il en soit, en présence du grand nombre de plaintes appuyées de témoignages qui se produisaient, le gouverneur général ordonna l'arrestation de l'agha Ben-Zamoum et son incarcération à la Kasba d'Alger (1); cette arrestation

(1) La détention à la Kasba dura six mois. Ali-ou-el-Haoussineben-Zamoum fut ensuite interné quatre ans aux îles S^{te}-Marguerite, puis cinq ans à Mascara, et il fut autorisé à s'établir à Alger en 1858.

fut opérée dans la deuxième quinzaine de septembre. Le commandement de l'aghalik fut donné provisoirement à Mohamed-ben-Zitouni, proposé pour cet emploi. La révocation de Ben-Zamoum fut prononcée définitivement en novembre 1848.

Après cette exécution, une réorganisation complète de l'aghalik s'imposait, et le gouverneur général envoya sur les lieux M. Mesmer, officier attaché à la direction centrale des affaires arabes, pour régler tous les détails de ce remaniement administratif. Cet officier, accompagné seulement de l'interprète M. Hamoud, a séjourné pendant trois semaines aux Flissa, étudiant les besoins des populations et cherchant à apporter des règles dans l'administration d'un pays que son éloignement de nos centres d'action et les nécessités de notre politique nous avaient contraints d'abandonner jusque là à la discrétion de nos chefs indigènes et presque sans contrôle.

La famille des Oulad-ben-Zamoum, la plus importante sans contredit de toute la contrée, comptait encore de nombreux partisans qu'il convenait de rattacher, dans la nouvelle organisation, à la direction des affaires de l'aghalik. Dans cette vue, le jeune Aomar-ben-el-hadj-Mohamed ben-Zamoum, oncle de l'ex-gha, âgé de 19 ans, fut donné comme Khalifa à Mohamed-ben-Zitouni malgré ses protestations, car il s'attendait bien à être rendu responsable de tout ce qui arriverait de mauvais.

Les Flissat-oum-el-Lil furent partagés en deux caïdats :

1° Caïdat des tribus du sud, caïd Si-Ahmed-ou-bel-Kassem.

Tribus : Mzala, Mkira, Oulad-Yahia-Moussa, Rouafa, Azazna, Oulad-ben-Jarni, Béni-Mekla, Arch-Oustani, Romeraça ;

2° Caïdat des tribus du nord, caïd Ahmed-ou-Ali-ben-Chakal.

Tribus : Beni-Arif, Oulad-bou-Rouba, Beni-Amran,

Béni-Chenacha, Beni-Chelmoun, Ir'arbien, Haïdouça, Beni-Khercha, Beni-Ouarzadin.

Les autres tribus de l'aghalik étaient organisées comme suit :

Beni-Khalfoun, caïd Mohamed-ben-Gabba.

Fractions : Amara, Beni-Nzar, Oulad-Ali, Matouça, Beni-Ntas.

Nezlioua ; caïd Sliman-ben-Kfif.

Fractions : Chaab, Rouachda, Ouled-Aïssa, Keirouan, Oulad-Salem.

De nouveaux chikhs furent donnés aux différentes fractions. Chaque tribu reçut un cadi pour l'administration de la justice ; il n'y en eut qu'un pour tous les Flissa. Il fut prescrit que les trois cadis se réuniraient deux fois par mois pour entendre les causes qui n'auraient pas été jugées par un seul à la satisfaction des parties ; le medjelès d'Alger constituait un 2^e tribunal d'appel.

Une mesure générale atteignit les étrangers de mauvaise réputation qui habitaient le pays ; on leur promit l'oubli du passé et on les renvoya chez eux. Les sociétés de recéleurs furent dissoutes et ceux-ci furent forcés, par les montagnards eux-mêmes, à demander l'aman. On leur fit jurer de renoncer à leur odieux métier et il fut prescrit à l'aghâ et aux populations intéressées au maintien du bon ordre de les surveiller étroitement.

Comme on ne renonce pas du jour au lendemain à des habitudes séculaires rapportant de notables profits, tous ces serments furent bientôt oubliés, et les oukafs ne tardèrent pas à reprendre leur ancien métier, bien qu'il n'y eût plus là, pour les protéger, l'ancien agha Ben-Zamoum. Peut-être même, à l'heure qu'il est, les recéleurs n'ont-ils pas encore complètement disparu des Flissa.

Dans le courant du mois de septembre 1848, les nommés Mohamed-bel-Kassem, Sliman-ben-Aggach et Aomar

ben Turki, des Harchaoua avaient incendié la maison et les récoltes de leur caïd El-Hadj-Amar-ben-Aïssa et s'étaient réfugiés dans la z mala d'Aïn-Zaouïa dans les Abids ; les gens de la z mala avaient refusé de les livrer. Ces mêmes hommes avaient déjà tenté, quelques mois auparavant, de tuer leur caïd, qu'ils avaient blessé au bras d'un coup de pistolet.

Les Abids donnaient, depuis quelque temps de graves sujets de mécontentement en donnant asile aux recéleurs et aux coupeurs de routes et en rançonnant les Kabyles qui traversaient leur territoire pour aller commercer en pays arabe. Le commandant Carbuccia, qui commandait le cercle d'Aumale par intérim, résolut, avec l'approbation du général de division, de leur infliger un châtement sévère.

Le 12 septembre, il part d'Aumale à la tête d'une colonne légère composée de 600 hommes d'élite d'infanterie pourvus de 300 mulets de réquisition qu'ils montaient tour à tour, à raison d'un mulet pour deux hommes, d'un escadron de spahis et de 300 goumiers ; il passe à Bordj-bel-Kharoub, à l'Oued-Djemaa et à Tachentirt et il tombe, le 13 au matin, après un trajet de 80 kilomètres, sur la z mala d'Aïn-Zaouïa qui est raziée complètement et incendiée. Les Abids en entier firent alors leur soumission aux conditions suivantes : ils chasseraient les recéleurs, n'exigeraient plus de droit de passage des Kabyles, indemniserait le caïd des Harchaoua des pertes qu'il avait subies et payeraient 500 francs d'amende par z mala. Ils demandèrent à avoir pour chef Smaïl-ben-Medjahed, mais comme ce dernier avait été fait prisonnier précédemment dans une razzia opérée par Ben-Zamoum, on leur prescrivit d'obéir, en attendant qu'il fût relâché, à un nommé Metennani.

Cette exécution faite sur les Abids par Aumale, fit renaître l'ancienne querelle des aghas de l'Oued-Sahel et des Flissa, qui prétendaient tous deux avoir les Abids dans leur commandement. Une décision du général

commandant la division, du 17 octobre, donna cette petite tribu makhezen à l'agha des Flissa (1).

Une décision du 22 septembre 1848 avait annexé au cercle de Dellys la zmala de Sebaou-el-Kedim, qui appartenait à l'agha Allal.

Par arrêté du 9 septembre, du chef du pouvoir exécutif, le général Charon, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, avait été nommé gouverneur général de l'Algérie ; il avait pris possession de son poste le 10 septembre.

Comme nous l'avons vu plus haut, le général Cavaignac avait décidé qu'aucun officier français ne serait envoyé à demeure à Bouïra ; mais on s'aperçut bientôt que Si Bouzid-ben-Ahmed, tout en ayant d'excellentes qualités, n'avait pas la poigne nécessaire pour faire marcher les populations turbulentes qu'on lui avait donné à commander et en particulier les Beni-Yala, qui étaient en état de révolte perpétuelle ; on se décida, le 27 octobre, à envoyer dans ce poste un officier du bureau arabe d'Aumale comme chargé des affaires de l'Oued-Sahel et du commandement du fort. Ce fut le lieutenant de zouaves Camatte qui reçut cette mission. Un peu plus tard, au mois de novembre, on mit à Bouïra une garnison de 60 zouaves.

Par arrêté du 11 novembre 1848, le chef-lieu de la division d'Alger fut définitivement transféré à Blida ; la subdivision de Blida devait être, comme en France, commandée directement par le général de division.

Le cercle d'Aumale était, par le même arrêté, érigé en subdivision, et le colonel Canrobert était nommé au commandement de cette subdivision.

Le 31 décembre de la même année, le caïd Si Bouzid-ben-Ahmed voyait changer son titre en celui d'agha de Bouïra.

(1) Une décision du gouverneur général du 6 janvier 1849 rendit la zmala de Bor'ni à l'aghalik de Bouïra et laissa celle d'Aïn-Zaouïa à l'aghalik des Flissa. Au mois de juin suivant les deux zmalas revinrent à ce dernier aghalik.

Le 12 février 1849, le commandant Ducrot, chef du bureau arabe d'Aumale, était nommé chef du bureau arabe de Médéa ; il appartenait au 1^{er} régiment étranger. Le capitaine Petit le remplaça comme chef du bureau arabe d'Aumale.

La création d'un bureau arabe subdivisionnaire à Alger avait été la conséquence du transfèrement à Blida du siège de la division. Cette création fut confirmée par décision du ministre de la guerre du 22 mars 1849 ; le capitaine du génie Péchot fut nommé chef de ce bureau.

Le président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, avait pris, le 9 décembre 1848, un arrêté sur l'administration de l'Algérie, qui fut promulgué le 16 mars 1849. L'article 7 de cet arrêté supprimait la direction centrale des affaires arabes, et l'article 17 chargeait le secrétaire général du gouvernement de la centralisation des affaires concernant les indigènes du territoire militaire, avec l'aide d'un bureau spécial (le 2^e bureau), dont le chef était choisi dans le personnel des bureaux arabes. Le chef de bataillon d'Hesmivy d'Auribeau, du 12^e de ligne, fut nommé, le 2 avril 1849, chef de ce 2^e bureau du secrétariat général.

La nouvelle organisation militaire de la province d'Alger en six subdivisions (Blida, Alger, Aumale, Médéa, Miliana et Orléansville) et la suppression de la direction centrale des affaires arabes qui administrait directement une portion du territoire militaire, obligèrent à apporter des modifications dans les commandements. Ces modifications ont été données dans une lettre du gouverneur général du 16 avril 1849, dont nous allons extraire ce qui nous intéresse particulièrement.

La subdivision de Blida comprendra : 1^o le khalifalik de l'est ; 2^o les caïdats des Beni-Khelil, des Beni-Misra, des Oulad-Mendil, des Souhalia ; 3^o le khalifalik des Hadjoutes moins les Beni-Menad, qui passent à Miliana.

La subdivision d'Alger comprendra : 1^o le cercle d'Alger, composé du Sahel d'Alger, de l'aghalik des

Khachna moins les Isser-Droëti, Isser-el-Djedian et Isser-Oulad-Smir qui passent dans le cercle de Dellys, de l'aghalik des Flissa, du bach-aghalik du Sébaou et des tribu insoumises de la Kabylie ;

2° le cercle de Dellys, qui se compose de la banlieue de Dellys, et des caïdats des Beni-Tour, Beni-Slyim, Sébaou-el-Kedim, Isser-Droëu, Isser-el-Djedian et Isser-Oulad-Smir (1) ;

3° le cercle de Bougie, qui se compose des confédérations des Zerkhfaoua (2), Toudja, Fenaïa et Oulad-Abd-el-Djebar.

La subdivision d'Aumale comprendra :

Le bach-aghalik de l'oued Sahel, l'aghalik du Dira-supérieur, les caïdats du Dira-inférieur, de l'Ouennour'a Cheraga et d'Illoula, enfin les Sahari du Tell répandus dans les tribus de la subdivision.

Depuis sa nomination de bach-agma du Sebaou, Bel-Kassem-ou-Kassi avait fait de louables efforts pour maintenir la tranquillité dans les tribus de son commandement, et il y avait réussi ; mais ce qui ne lui était pas facile d'obtenir c'était le paiement de l'impôt. Les Kabyles n'avaient jamais reconnu de maître, et bien que la redevance qu'on leur réclamait fût très faible, ils mettaient leur amour-propre à ne pas la payer. Au mois d'août 1848 Bel-Kassem-ou-Kassi s'était rendu à Alger pour verser une partie de la lezma ; les fractions les plus faibles des Beni-Ouaguennoun avait acquitté leur impôt, mais les fractions les plus fortes, comme Iaskren, les Aït-Msellem, Afir, s'y étaient refusé, ainsi que les Flissat-el-Bahar, les Beni-Djennad et diverses tribus de la rive gauche du Sébaou.

Au mois de septembre, une démonstration vigou-

(1) Les Isser-Oulad-Smir n'ont été, en réalité, ajoutés au cercle de Dellys que par décision du 27 octobre 1849, le marché du Djemaa-des-Isser restant compris dans le cercle d'Alger.

(2) Ne pas confondre avec les Zerkhfaoua du bach-aghalik du Sebaou.

reuse faite avec ses goums mit fin à la résistance des Beni-Ouaguennoun, mais il n'était pas aussi facile de réduire, par la force des armes, les autres tribus récalcitrantes. Il imagina alors, comme moyen accessoire, de faire payer une taxe sur le marché du Sebt des Ameraoua, qui était très fréquenté par les Kabyles. Cette innovation amena une certaine agitation dans les tribus de la rive gauche du Sebaou et, par représailles, les Beni-Raten firent payer la même contribution aux gens des Ameraoua et aux Arabes de la vallée sur leurs marchés du Had et du Tléta. Pour calmer les esprits, le bach-agma convoqua une grande assemblée des marabouts et des chefs du pays pour arriver à un arrangement, mais il n'en sortit pas une solution bien satisfaisante.

A Djemaa-Sahridj, les Issahnounen lui faisaient une opposition ouverte et cherchaient à entraîner le sof des Issegarouren, sur lesquels il avait une grande influence. Pour empêcher cet accord, Bel-Kassem-ou-Kassi se porta, au commencement de décembre, sur Djemaa-Sahridj avec un goum considérable et, avec le concours des gens de son sof, il chassa du pays les Issahnounen, qui durent aller demander asile, avec leur chef, Si Saïd-ou-Sahnoun, dans la tribu des Beni-Yahia.

Au moment de la création du bach-agonalik, le maréchal Bugeaud avait voulu, comme nous l'avons dit, assurer à Bel-Kassem-ou-Kassi une complète indépendance et, pourvu qu'il assurât la tranquillité et la sécurité du commerce, qu'il empêchât toute agression contre nos tribus soumises, on n'avait plus rien à lui demander et il était maître des procédés à employer. Ce programme n'avait pas tardé à se modifier : dès le 11 août 1847, le général Bedeau, gouverneur par intérim, écrivait : « Nous avons le plus grand intérêt à multiplier nos points de contact avec Bel-Kassem-ou-Kassi, personnage dont la parole est écoutée dans la montagne et dont la fidélité nous assure la tranquillité de l'est d'Alger.

Nous devons, en évitant de lui faire des concessions d'avenir, saisir les occasions de le compromettre et l'habituer à recourir de lui-même à notre intermédiaire pour les actes importants de son administration ». Ces prescriptions indiquaient une tendance à attirer à nous les affaires et, par suite, à écouter les plaintes qui pourraient être portées contre la manière de faire du bach-
 agha.

Les rapports politiques étaient toujours pleins de l'éloge de Bel-Kassem-ou-Kassi ; on reconnaissait qu'il avait justifié la confiance du gouvernement de la France et que, grâce à son intervention, la tranquillité était maintenue dans le bassin supérieur du Sebaou, que les populations kabyles, qui vivaient sous un régime démocratique et formaient un grand nombre de petites républiques séparées, avaient accepté sa haute influence. Puis, plus tard, la note change, et on paraissait accueillir trop facilement à Dellys les récriminations et les doléances de ses ennemis, et l'opposition qui s'était formée contre lui avait grandi.

Le général Charon, dès son arrivée à Alger, réagit contre cette tendance ; dans une lettre du 22 septembre 1848, il disait : « Je ne puis admettre que le commandant supérieur de Dellys s'adresse aux aghas Allal et Lamdani sans passer par l'intermédiaire du bach-
 agha. Aux termes de l'organisation arrêtée par le maréchal Duc d'Isly, le commandement du bach-
 agha, y compris les aghaliks des Ameraoua et de Taourga, doit dépendre directement d'Alger... »

Ce n'était pas tout à fait exact, car la décision du 11 août 1847, que nous avons mentionnée, laissait au commandant supérieur de Dellys le contrôle sur une partie des aghaliks de Taourga et des Ameraoua ; mais cette anomalie fut réparée, la décision du 16 avril 1839 ayant enlevé au cercle de Dellys la totalité de ces aghaliks.

Dans une autre lettre, du 19 janvier 1849, le général
Revue africaine, 48^e année. N^{os} 232-233 (1^{er} et 2^e trimestres 1904). 9

Charon écrivait encore au général Blangini, commandant la division, que le bureau arabe de Dellys lui paraissait porté de mauvaise volonté vis-à-vis de Bel-Kassem-ou Kassi et cherchait à mettre en relief tout ce qui était défavorable à ce chef indigène, qu'on y nourrissait l'espoir de voir revenir incessamment le commandement de Bel-Kassem sous l'autorité directe de Dellys. Il conseillait la prudence à cet égard, en exécution des promesses faites.

Au milieu de février, Bel-Kassem-ou-Kassi, instruit des mauvais bruits qu'on faisait courir sur son compte, se rendit spontanément à Alger pour se disculper ; il annonça en même temps qu'il avait reçu des lettres de l'ex-khalifa Ben-Salem et de Chik-el-Mahdi qui l'engageaient à les rejoindre en Orient, et qu'il était décidé à partir. Il devait emmener avec lui un certain nombre de notabilités religieuses et politiques, parmi lesquelles on citait : Si-Mohamed-bou-Chareub, Ben-Kanoun, ex-caïd des Isser, Si-el-Hadj-Amar, oukil de la zaouïa de Si-Abd-er-Rahman-bou-Goberin, Bouzid, ex-agma des askar d'Abd-el-Kader, Oulid-Chikh-ou-Arab des Beni-Raten, Si-Taïeb et Ahmed-bou-Sebsi des Beni-Ouaguenoun. Il y avait, à cette époque, chez les Kabyles, un courant d'idées qui les poussait à l'émigration ; c'était l'objet de toutes les conversations. Environ 300 Kabyles demandaient à aller à la Mecque, la plupart sans esprit de retour.

Les gens de la famille des Oulad-ou-Kassi avaient déjà commencé à vendre leurs biens.

Vers le milieu d'avril 1849, le caïd des Oulad-Soltan, de la confédération des Beni-Sliman, fut assassiné, pendant sa tournée de recouvrement du zekkat, par plusieurs notables qui l'avaient attiré dans un guet-apens. Le khalifa Si Mohamed-ben-Mahi-ed-Din, à la première nouvelle du crime, se rendit dans la tribu pour prévenir tout mouvement insurrectionnel de la part des gens compromis ; grâce à cette intervention rapide ceux-ci

se virent contraints de prendre la fuite. Ils se réfugièrent avec leurs familles dans les ravins escarpés et difficiles du Kaf-el-Akheldar, sur la limite des cercles de Médéa et d'Aumale, où ils se croyaient en sûreté. Une battue fut exécutée par les escadrons de spahis de ces deux commandements et par les goums des Aghas Ben-Yahia et Chourar', et la plupart des coupables furent capturés et livrés à la justice militaire.

Une agitation avait été provoquée dans le sud de la province d'Oran par les prédications de Sidi Chikh-ben-Taïeb, et ses émissaires avaient répandue en Kabylie des lettres annonçant des succès imaginaires remportés sur nos colonnes. Un marabout de Bougie nommé Ali-ou-Mokran avait là-dessus cherché à soulever les populations des Zerkhfaoua et des Beni-Djennad, mais Bel-Kassem-ou-Kassi avait facilement étouffé ce commencement d'agitation.

A la même époque les Beni-Silem, fraction des Beni-Sliman, se mettaient en état d'insoumission à l'instigation du derouich Si Tahar, en refusant l'impôt et en chassant leur caïd ; deux petites colonnes parties l'une de Blida, l'autre de Médéa, sous les ordres du colonel Daumas, furent chargées de châtier les rebelles.

Le 16 avril, 350 tirailleurs sous les ordres du commandant de Wimpffen partent de Blida et vont camper à l'Oued-el-Harrach ; le lendemain, ils gravissent, vers le Sud, des montagnes à pentes très raides, et le 18, après avoir passé un défilé effrayant, qui n'était pas défendu, on arrive en face d'une position escarpée couverte de nombreux villages, c'étaient les Beni-Silem. Surpris par l'arrivée des troupes, ils ne songeaient qu'à faire filer leurs familles et leurs troupeaux ; mais alors ils sont reçus par les zouaves et les goums de Médéa qui arrivaient par le Sud et par l'Est. Les rebelles n'eurent plus qu'à mettre bas les armes ; ils payèrent leurs impôts arriérés et en outre une contribution de guerre.

Au mois de mai les Guechtoula, fanatisés à leur tour

par le derouich Si Tahar, qui venait de soulever les Beni-Silem, se déclarèrent insoumis; le général Blangini marcha contre eux avec une colonne réunie à Aumale. Nous avons donné dans la *Revue Africaine* de 1885, p. 321, un récit détaillé de cette expédition, et nous nous contenterons d'en faire un court résumé.

Parti d'Aumale le 15 mai, le général Blangini arriva le 19 à Bor'ni et repoussa vigoureusement les Kabyles qui étaient venus l'attaquer; le lendemain, il se porta à l'attaque des Beni-Smaïl qu'il mit de nouveau en déroute. Le 21, il allait marcher sur la zaouïa de Si Abd-er-Rahman-bou-Goberin lorsque l'oukil de la zaouïa, Si el-Hadj-Amar, vint demander l'aman. Le derouich Si Tahar avait été tué dans le combat du 20 mai.

Le général Blangini eut encore à sévir contre la fraction des Oustani des Flissat-oum-el-Lil qui s'était révoltée; le 2 juin, il fit l'assaut de leurs montagnes, emporta la position de Si-Ali-bou-Nab, qu'ils avaient retranchée, et il les réduisit à l'obéissance.

A la suite de cette expédition, les Guechtoula et les Abids furent définitivement rendus à l'aghalik des Flissa. L'article de la *Revue Africaine* rappelé ci-dessus donne les noms des chefs indigènes qui furent investis.

Dans cette année de 1849, un vent d'insurrection soufflait sur toute la Kabylie, car nous voyons encore le 4 mai les Beni-Mimoun du cercle de Bougie, soulevés par l'agitateur Si Ali-ou-Mokran, cité plus haut, et entraînés par les contingents des Beni-Sliman, attaquer les Beni-bou-Messaoud soumis et leur brûler plusieurs villages. Le lieutenant Cabarrus, adjoint au bureau arabe de Bougie, fut envoyé au secours des Beni-bou-Messaoud avec le goum et les contingents des Mezzaïa, et il parvint à chasser les agresseurs. Il devint nécessaire, pour vaincre la résistance des Beni-Sliman qui étaient turbulents et belliqueux, de faire marcher deux colonnes; l'une, commandée par le général de Salles, partit de Sétif le 19 mai, l'autre, commandée par le général de

St-Arnaud et arrivée d'Alger à Bougie par mer, se mit en route de cette place le 20. Le 21 un combat fut livré aux rebelles près du Djebel Kandiron, au sud des Beni-Mimoun, où ils furent battus; le lieutenant Cabarrus y fut tué à la tête du goum. Les colonnes ayant fait leur jonction le lendemain, les Beni-Sliman eurent tous leurs villages brûlés, et ils furent contraints à faire leur soumission.

Colonel ROBIN.

(A suivre).

